

Drame de La Pâquerette

Pas d'internement à vie préconisé pour Fabrice A.

Les experts psychiatres parlent d'un homme certes dangereux et incurable mais ne concluent pas à l'internement à vie

Catherine Focas et Fedele Mendicino

L'enquête sur Fabrice A. avance à grands pas. La Tribune de Genève a appris que les deux expertises psychiatriques concernant l'homme qui, le 12 septembre 2013, a tué la sociothérapeute de La Pâquerette Adeline M. viennent d'être rendues. Aucune ne conclut à l'internement à vie de cet homme.

Bien que, selon les quatre experts (un groupe de Suisses et un groupe de Français), Fabrice A. puisse être considéré comme extrêmement dangereux et totalement irrécupérable actuellement, bien qu'il s'agisse à leurs yeux d'un psychopathe sexuel qu'on ne sait pas comment traiter aujourd'hui, l'internement à vie n'est pas préconisé.

Conclusions modifiables

Pourquoi? Parce que l'homme est encore jeune (41 ans), qu'il va peut-être évoluer un jour et que de nouvelles connaissances pourraient permettre de le soigner. Que recommandent alors les psychiatres? Ils conseillent un internement classique. Une mesure par le biais de laquelle l'assassin d'Adeline M. restera enfermé dans un établissement adéquat tant qu'on estime qu'il menace la sécurité publique. Son état sera réévalué à échéances régulières. Il ne pourra pas sortir tant qu'il sera considéré dangereux.

L'internement classique est l'une des mesures les plus lourdes du Code pénal, mais elle n'est pas aussi contraignante que l'internement à vie qui ne laisse quasi pas de chances au condamné de retrouver un jour la liberté. Pour requérir l'internement à vie, le Ministère public doit, en principe, pouvoir s'appuyer sur deux expertises concordantes.

Les quatre experts doivent maintenant être entendus par le procureur général et les avocats des parties pour préciser leurs conclusions. Ces auditions vont durer jusqu'à la fin de l'année. Un



Fabrice A. avait réussi à s'enfuir vers la Pologne, où il a été arrêté avant d'être extradé. MARCIN BIELECKI/EPA

complément à leur expertise peut leur être demandé. Il n'est pas exclu que les psychiatres soient amenés à modifier leurs conclusions.

Un refus philosophique?

En effet, les deux expertises faites de manière indépendante par chaque groupe de psychiatres décrivent un psychopathe dangereux qui ne peut être soigné à l'heure actuelle. Ils ajoutent qu'il n'existe pas aujourd'hui de moyens de prévenir une éventuelle récurrence. Normalement, avec de tels critères, un internement à vie aurait-il dû être préco-

nisé? Il ne l'est pas. S'agit-il d'une position philosophique de la part des experts estimant que, même dans la pire des situations, même pour le plus dangereux des prisonniers, on ne saurait conseiller un internement à vie car il reste toujours une lueur d'espoir?

Il ne fait aucun doute que les psychiatres seront interrogés sur ce point. Des sources proches du dossier se demandent s'ils ont bien compris la signification de l'internement à vie qui laisse tout de même une petite porte ouverte: la situation du condamné est réévaluée en cas de nouvelles découvertes scientifiques.

S'ils ne concluent pas à cette mesure pour un prévenu considéré comme dangereux et incurable, dans quel cas pourraient-ils le préconiser? Le procureur général, Olivier Jornot, a-t-il une marge de manœuvre qui lui permettrait malgré tout de requérir l'internement à vie? Les prochaines audiences autour de cette question risquent d'être particulièrement électriques.

Consultez notre dossier sur www.adeline.tdg.ch

Une mesure qui déplaît aux juges

Fabrice A., binational franco-suisse, a commis deux viols en 2000 et 2001. Le premier en Suisse, le second en France. La Cour correctionnelle de Genève l'a condamné à cinq ans de prison. La Cour d'assises de l'Ain à quinze ans. En 2008, sa demande de transfert afin d'achever de purger sa peine en Suisse est acceptée. Il se retrouve à Champ-Dollon puis aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe avant d'aboutir au centre thérapeutique de La Pâquerette à Genève. Afin de préparer sa libération condition-

nelle, La Pâquerette organise des sorties accompagnées. Au cours de l'une d'elles, en septembre 2013, il tue la sociothérapeute Adeline M. Avant son arrestation, il réussit à fuir vers la Pologne où il avait, semble-t-il, de funestes projets à l'égard d'une ancienne petite amie.

Un passé pénal chargé. C'est ce profil que les experts étaient chargés d'analyser. Comment, après avoir évoqué la dangerosité, l'incurabilité et le risque de récurrence présentés par le prévenu, ont-ils pu ne pas conclure à l'internement à vie?

Ce point dérange certains protagonistes du dossier. Il sera sans doute éclairci au cours des prochaines audiences durant lesquelles les experts seront interrogés. Rappelons que l'internement à vie, voulu par le peuple suisse en 2004, est la mesure la plus sévère du Code pénal et n'a pas vraiment la cote auprès des juges. Le Tribunal fédéral a annulé plusieurs fois cette mesure au profit d'un internement classique. Une seule personne est à ce jour condamnée à l'internement à vie dans notre pays. C.F./F.M.

Les Genevois sont plus déprimés que les Suisses

Selon une enquête, près d'un quart de la population du canton déclare souffrir de troubles psychiques

A Genève, une personne sur quatre broie du noir. C'est le résultat de la dernière enquête réalisée par l'Observatoire suisse de la santé. Ainsi, 23% des 2088 personnes sondées en 2012 - par téléphone ou par courrier - ont déclaré souffrir de problèmes psychiques. Une proportion sensiblement plus élevée que la moyenne suisse (18%). Par «problèmes psychiques», on entend principalement dépression. En effet, les réponses se font par autoévaluation, par le biais d'une échelle de valeurs permettant de situer son état de nervosité, de maîtrise de sa vie, d'énergie générale, etc.

Les femmes de moins de 50 ans sont les plus touchées, puisque presque un tiers d'entre elles signalent des troubles d'ordre psychique. L'enquête démontre également une différence significative entre les personnes qui ont quitté l'école après la scolarité obligatoire (34,6% déclarent des problèmes psychiques) et celles ayant accompli des études au degré tertiaire (15,6%). Comment expliquer ces différences? «L'état de santé mental est fortement influencé par différents facteurs, notamment l'environnement social, explique Pascal Haefliger, chef du secteur de la promotion de la santé au Département de la santé (DEAS). Une personne ayant bénéficié d'une formation supé-

rieure a plus de chances d'avoir un travail et donc un revenu. A contrario, les périodes de chômage pèsent beaucoup sur le moral.» Le DEAS coordonne depuis un an un projet visant à renforcer la promotion de la santé mentale et subventionne depuis plusieurs années cinq associations genevoises actives dans le domaine.

Autre point saillant de l'enquête, le pourcentage de personnes en surpoids a fortement enflé

23%

C'est le nombre de personnes déclarant souffrir de problèmes psychiques à Genève

depuis vingt ans, malgré l'augmentation de l'activité sportive. Entre 1992 et 2012, la part de personnes présentant une surcharge pondérale est passée de 26% à 41%. Ce chiffre comprend le pourcentage de personnes souffrant d'obésité, soit 9,7%, contre 4,5% en 1992. Les hommes (51,2%) et les étrangers (48%) sont particulièrement concernés. L'explication se situe du côté de la consommation. En effet, 76,3% des sondés confessent ne pas manger suffisamment de fruits et de légumes.

Point positif, la part de fumeurs a légèrement baissé depuis 1992, passant de 36% à 30,3%. Ces derniers fument moins; la part de fumeurs grillant plus de 20 cigarettes par jour est passée de 46,7% à 18,6%. Marianne Grosjean

La RTS veut supprimer ses émissions religieuses

Par mesure d'économie, trois émissions religieuses radio et TV vont disparaître en 2017

La RTS a annoncé hier vouloir économiser 11,4 millions de francs entre 2016 et 2018, dont 6,9 millions dans les programmes. Cet objectif va notamment provoquer la suppression, dès 2017, de programmes religieux. Les émissions radio *Avue d'esprit* et *Hautes fréquences*, ainsi que le magazine TV *Faut pas croire* - qui couvrent l'entier des confessions et religions - disparaîtront en 2017, selon les institutions Médias-pro et Cath-Info. Mandatées par l'Eglise catholique et la Conférence des Eglises réformées romandes (CER), celles-ci sont chargées de la responsabilité éditoriale de plusieurs émissions reli-

gieuses diffusées sur les chaînes de la RTS. «Cette décision de la SSR revient à amputer la rubrique RTSreligion de 50% de son personnel, qui frôle les douze équivalents plein temps», regrette Médias-pro et Cath-Info. Dans un communiqué, elles critiquent l'effort disproportionné demandé à la rubrique, alors que les économies que la RTS doit mettre en œuvre correspondent à 3% de son budget total. Elles ajoutent encore: «A l'heure où la radicalisation religieuse est à l'œuvre, où les replis identitaires sont une forme de penchant naturel, ce choix [...] est incompréhensible. Cette mesure est inopportune et disproportionnée.» Interrogée sur ces suppressions d'émissions, la porte-parole de la RTS Barbara Stutz a confirmé l'arrêt de «certaines d'entre elles». A.T./ATS

Isolement des aînés: il faut renforcer les synergies

Les prestations ne manquent pas, mais la coordination entre acteurs est déficiente. Une journée de réflexion en atteste

Environ 750 aînés souffrent d'isolement à Genève et pas moins de 10 000 retraités sont menacés par ce fléau! Cette information, révélée en mars 2014 par la Tribune de Genève, avait entraîné un copieux flot de réactions. «Les seniors isolés, c'est une chose; faire travailler les associations ensemble, c'en est une autre; aider les gens à accepter de sortir de leur isolement, c'est encore autre chose», soulignait alors Janine Berberat, présidente de la Plate-

forme des associations d'aînés de Genève*.

Vingt mois plus tard, et après avoir sorti un vaste rapport sur l'isolement, cette structure vient d'organiser une journée de réflexion et de partage d'expériences, intitulée *Quelle coordination pour lutter contre l'isolement des personnes âgées à Genève?* «La manifestation a attiré près de 200 participants. Des étudiants, des bénévoles, des représentants des communes, des professionnels de la santé, du social, de la sécurité», se réjouit Janine Berberat.

Cela démontre bien la pertinence de la question, renchérit Jacqueline Cramer, vice-présidente de la plate-forme: «On ne manque de loin pas de prestations pour

combattre l'isolement des aînés, mais la coordination entre acteurs est déficiente. Trop de professionnels méconnaissent des offres disponibles.» Observatrice externe de la journée, l'ancienne conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf abonde: «Il faut renforcer les liens entre les diverses personnes qui soutiennent les seniors; les échanges d'informations peuvent profiter à d'autres.» Le réseau doit aussi améliorer sa communication pour mettre ses forces en commun, alors que les moyens diminuent, ajoutent Janine Berberat et Jacqueline Cramer: «L'Etat se désengage de plus en plus de certaines tâches en faisant appel à des sponsors privés.»

Objectif ultime: pérenniser la coordination entre acteurs... «Un

gros chantier s'ouvre, admet Janine Berberat. La prochaine étape consistera à émettre des recommandations. Prioritairement pour favoriser les contacts, car il n'y a pas que les seniors qui souffrent de solitude. Les professionnels qui les entourent se sentent, pour leur part, trop souvent livrés à eux-mêmes.»

Quant à Martine Brunschwig Graf, elle croit dans le réseau de quartier: «Un voisin, un commerçant, un agent de sécurité peuvent détecter des problèmes et permettre de secourir des seniors à temps.» Laurence Bézaguet

*Créée en 2005, cette structure est constituée d'une trentaine d'organismes qui veillent aux intérêts des personnes âgées.

PUBLICITÉ

Genève accueille ses nouvelles et nouveaux habitant-e-s

Samedi 21 novembre 2015
de 16h30 à 18h30
Entrée libre

Salle communale de Plainpalais
52 rue de Carouge

Genève, ville sociale et solidaire
www.ville-geneve.ch